

Séance Ordinaire du 20 Août 1891.

L'an mil huit cent quatre vingt dix et un, le vingt août, à trois heures du soir, les membres du Conseil municipal de la Commune de Combiers se sont réunis, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M^r le Maire, pour la tenue de la troisième session ordinaire.

Étaient présents: M. M. Chevrier, maire, Puroot, Campot, Beineix, Bon, Deluchapt aîné, Prost, Badgillac, adjoints, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Absents: M. M. de Lafaudy, Puroot, Leroy, Deluchapt jeune, H. Duches.
M^r Campot, a été élu secrétaire et a accepté.

N^o 179. Le Conseil municipal de la Cour-Blanche, Cantou de Verteillac, Dordogne, par une délibération, en date du 14 juin 1891, demande que les foires qui se tenaient au chef-lieu de cette Commune, les 30 avril & 29 juillet, soient supprimées et remplacées par trois autres foires, qui se tiendront les 15 mars, 15 mai et 10 septembre de chaque année.

M^e le maire donne lecture d'une lettre de M^e le Préfet, en date du 29 juillet 1891 qui l'invite à faire délibérer le Conseil municipal de Cour-Blanche sur le sujet. Le Conseil, après en avoir délibéré, est d'avis qu'il soit fait droit à la juste demande du Conseil municipal de la Cour-Blanche.

N^o 189. Même séance, M. M. Badaillac & Compagnon ont été désignés comme devant dresser avec M^e le maire la liste des Electeurs-Commerçants et ils ont accepté cette mission.

N^o 160. Même séance, M^e le maire expose au Conseil qu'il a voté à la Session du 4 juin dernier la somme nécessaire à la réparation des Cours et à la construction de deux préaux pour les écoles et que ces diverses opérations sont pressantes. Il a déjà parlé à plusieurs ouvriers et obtenu leurs prix estimés. Il demande si il n'y aurait pas été préférable dans l'intérêt des finances Communales de ^{faire tout d'abord procéder à la construction des préaux} ~~faire tout d'abord procéder à la construction des préaux~~ ^{avant de se occuper de la réparation des Cours} ~~avant de se occuper de la réparation des Cours~~ ^{et de faire ensuite procéder à la réparation des Cours} ~~et de faire ensuite procéder à la réparation des Cours~~.

Secret,

Considérant qu'une mise en adjudication pour des travaux si peu importants entraînerait des dépenses de devis et des frais d'architectes, et occasionnerait un long retard,

Délibère une commission composée de M^e le maire & de M. M. Badaillac, adjoint, & Jean Deluchapt, Conseillers municipaux, qui acceptent, dans le but de valider bien plutôt à forfait ou autrement avec un ou deux ouvriers et fournisseurs distincts, faire rendre les divers matériaux & passer la journée ou autrement, s'ils y voient de l'avantage, les ouvriers intéressés, en un mot leur accorde tout de

Confirmer et ratifier d'avance les engagements qu'ils prendront.

même séance,

n° 161

Chemin
de fer
Charentes

M^r le Maire expose au Conseil qu'il ne s'ignore d'ailleurs que la Commission chargée d'examiner le projet des chemins de fer charentais a supprimé le tracé de Larochefoucault à Montcombault par Cambiers, Charras, Grassac, Marthon, Montbron, tous centres importants dont l'indépendance Marthon est une gare déjà considérable de la ligne d'Angoulême-Montbron.

Le Conseil délibère et,

Considérant que le réseau ne doit à aucun prix être construit sans lacunes ni solutions de continuité, ce qui serait en danger le rendement qu'il promet;

qu'il doit avoir pour but de secourir les efforts de l'agriculture, de faciliter le petit commerce, que d'un autre côté cette dite portion a fort supprimée serait un affluent utile non seulement à la ligne de Montbron, Angoulême, mais encore & surtout aux nombreuses exploitations agricoles intéressées;

qu'enfin cette partie de la Charente n'a pas besoin d'être désertée,

Emet le vœu que les conclusions finales demandées par M^r le Préfet dans son récent rapport du 11 courant, soient entièrement adoptées par le Conseil Général.

Fait et délibéré le jour, mois & an que surdits dessus, et ont, les membres présents, signé après lecture faite, sauf M^r Deuchapt pour le faire.

Amour
P. Bournot
Campet